

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine et VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, MENOUD Florian, COURRIER Fabien, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme et VAUTHAY Michael.

Absent excusé :

- Mme BOINNARD MORALLET Laurence
- Mr VULLIEZ Christian

La séance est ouverte à 19h15. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire présente au conseil municipal le compte rendu du 12 décembre 2025. Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

- Modifications des statuts de la CCHC
- Convention de maîtrise d'œuvre avec la SARL TROMBERT-MAGRETTI pour les travaux de la traversée du village, 2ème tranche des travaux
- Délibération pour les admissions en non-valeur (Budget principal et Eau-Assainissement)
- Préparation de la cérémonie des vœux 2026
- Urbanisme
- Questions diverses.

Mr le maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Une délibération relative à un mandatement de dépréciation des créances concernant le budget eau et assainissement dans le cadre d'une régularisation demandée par le Service de Gestion Comptable (SGC).
- Une délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Nomenclature budgétaire M57
- Une délibération relative à une demande de subvention au profit de la rénovation du monument aux morts.

1. Modification des statuts de la CCHC

Monsieur le Maire énumère les compétences de l'intercommunalité et fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais du fait d'évolutions réglementaires et d'ajustements liés à de récents choix politiques.

Le conseil municipal délibère et approuve la modification n° 18 des statuts de la CCHC à l'unanimité.

2. Régularisations comptables

2.a. Mandatement de dépréciation des créances relatives au budget eau et assainissement.

Certaines créances du budget eau et assainissement, relatives à des factures émises auprès des usagers, présentent un risque avéré de non-recouvrement. Le Service de Gestion Comptable (SGC) demande que soit constituée une provision pour créance douteuse.

Le conseil municipal délibère et approuve la provision de 79.25 € à l'unanimité.

2.b. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables relatives au budget eau et assainissement.

Le responsable du Service de Gestion Comptable n'a pu aboutir dans un certain nombre de procédures de recouvrement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité l'admission en non valeur de 1574.13 €.

2.c. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de natures diverses.

Le responsable du Service de Gestion Comptable n'a pu aboutir dans un certain nombre de procédures de recouvrement dans divers domaines.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité l'admission en non valeur de 34.50 €.

3. Budget forestier

Mr le maire expose les modalités de réintégration du résultat du budget « foret » au budget principal. Le montant réintégré s'élève à 42 263.47 €.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la réintégration du budget foret au budget communal principal.

4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Nomenclature budgétaire M57

Mr le maire explique que, selon le référentiel M57 et ceci Jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement prévues dans des autorisations d'engagement ouvertes au cours des exercices antérieures peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 513 911 € pour la commune de Seytroux.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité les dépenses d'investissement concernées pour un montant de 21 500 €.

5. Demande de subvention au profit de la rénovation du monument aux morts.

La rénovation envisagée porte sur les inscriptions figurant sur le monument.

Le conseil municipal délibère et approuve cette demande de subvention à l'unanimité.

6. Convention de maîtrise d'œuvre avec la SARL TROMBERT-MAGRETTI pour les travaux de la traversée du village, 2ème tranche des travaux

Mr le maire lit la convention de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal délibère et approuve la convention à l'unanimité.

7. Urbanisme

Sylvie BOYAT fait le bilan de la commission d'urbanisme. Un Cua et un PC ont été étudiés.

8. Organisation des élections municipales

Un point est fait sur l'effectif présent lors du premier tour des élections municipales le dimanche 15 mars 2026. Après discussion, les tours de présence sont organisés.

8h – 10h	Michael V.	Florian
10h – 12h	Nadine	Eliane
12h – 14h	Sylvie	Jean-Claude
14h – 16h	Erika	Laurence
16h – 18h	Mickael R.	Jérôme

9. Organisation des vœux du maire le vendredi 23 janvier 2026.

La salle d'animation sera préparée le vendredi après-midi. La sono sera empruntée au Foyer Rural et Nadine BOINNARD fournira un support de micro.

10. Informations diverses.

Denis LAVANCHY remercie par écrit la municipalité pour le soutien lors du décès de Mme Huguette LAVANCHY

La réunion impôts aura lieu le vendredi 30 janvier à 14h30.

Mr le maire informe de la réunion qui a eu lieu avec le père Alain CURRAL le jeudi 15 janvier et fait le point des décisions prise en collaboration avec Mr le curé :

- Rajout d'un verrou à clé pour la sacristie.
- Changement du barillet de la porte vitrée.
- Tenue du registre de la mairie pour les détenteurs de clés.
- Finalisation de l'inventaire des objets remarquables détenus dans l'église. Le rendez-vous est pris entre Mr le curé et Mickael ROSSET le jeudi 15 janvier à 10h30 à l'église. Les élus intéressés sont invités à participer à cet état des lieux.

Mr le maire informe les élus que Nathalie BOINNARD sera absente pour des raisons de santé à partir du 6 février pour 6 semaines minimum. Violaine, la secrétaire itinérante de la CCHC, sera présente au secrétariat 2 à 3 jours par semaine jusqu'aux 4 avril.

La séance est clôturée à 20h45.